



Dijon, le 25 mai 2010

Section Académique de Dijon
Le Secrétariat académique

à Monsieur le doyen des IA-IPR
pour les IA-IPR de l'académie

Objet : stagiaires 2010-2011

Les enseignants multiplient les courriers et pétitions pour indiquer qu'ils refusent la réforme actuelle de la « formation » des maîtres et qu'ils ne seront pas volontaires pour assumer la charge de conseillers pédagogiques tuteurs, compte tenu des conditions de stage des futurs enseignants et des conditions d'exercices qui leur sera faite.

Le ministère a choisi de réduire le temps de formation théorique des lauréats concours et d'augmenter considérablement le temps de présence devant élèves.

La formation d'un enseignant requiert des allers-retours entre théorie et pratique, ainsi que des pauses réflexives auxquelles les conseillers pédagogiques tuteurs participent.

Elle nécessite aussi que les conseillers pédagogiques tuteurs soient formés et accompagnés dans le cadre d'une structure de formation des maîtres. Or l'absence de référence aux IUFM dans chaque texte ministériel marque la volonté d'abandonner une structure de ce type. Ainsi, le rôle du conseiller pédagogique tuteur deviendra prépondérant dans le cadre de la formation professionnelle, ce qui représente une responsabilité trop lourde pour être assumée seule.

Nous ne pouvons cautionner une réforme dans laquelle les tuteurs sont cantonnés à répondre aux situations d'urgence auxquelles les fonctionnaires-stagiaires seront inévitablement confrontés.

Nous vous rappelons qu'être tuteur est un acte volontaire et nullement une obligation de service. Si vous avez des difficultés pour trouver des tuteurs (ce qui n'était pas le cas les années précédentes), la responsabilité en revient au gouvernement et au recteur qui a refusé dans notre académie de négocier des aménagements pour les stagiaires et les tuteurs. C'est donc vers eux que vous devez vous retourner et non vers les collègues. Nous serons attentif à ce qu'aucune pression ni chantage ne soit exercé à l'encontre des collègues refusant d'être tuteur dans les conditions envisagées actuellement.

Veillez croire, Madame, Monsieur l'Inspecteur pédagogique régional, à notre attachement à un service public national d'éducation.

Pour la section académique du SNES-FSU
Pascal Meunier